

ELABORATION DU PPG DE LA MASSE ET DE LA LAURENDANNE


Dossier préalable de déclaration d'intérêt général au titre de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement et d'autorisation au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du même code

Pièce 3 : Récapitulatif chronologique de la démarche

LE PROJET

Client	Syndicat Mixte d'Aménagement Masse Laurendanne
Projet	Elaboration du PPG de la Masse et de la Laurendanne
Intitule du rapport	Dossier préalable de déclaration d'intérêt général au titre de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement et d'autorisation au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du même code

LES AUTEURS

	<p>Cereg ingénierie sud-ouest – 2 rue Pasteur – 12 000 RODEZ Tel : 04.65.75.51.41 - fax : 05.65.75.51.42 - rodez@cereg.com www.cereg.com</p>
---	--

Réf. Cereg - ER16043

Id	Date	Etabli par	Vérfié par	Description des modifications / évolutions
V1	Novembre 2018	Cyril CRANSAC	Jacques DE LA ROCQUE	Version initiale
V2	Mars 2019	Cyril CRANSAC	Jacques DE LA ROCQUE	Version intégrant les remarques du courrier du 19/02/2019 de la DDT

<p>Certification</p> 	<p>Certification</p> 
---	--

11 janvier 2017 : Réunion du comité de pilotage (COFIL) de l'étude de définition du programme d'actions pour lancement de l'étude et présentation de la méthodologie de travail de Cereg.

5 juillet 2017 : Réunion du COFIL pour présentation des résultats de l'état des lieux-diagnostic des cours d'eau et du bassin versant.

20 novembre 2017 : Atelier de travail avec les élus du SMAML et partenaires techniques pour définition des enjeux et des objectifs prioritaires du prochain programme.

15 mai 2018 : Réunion du COFIL pour présentation et validation des actions et de la pluriannualisation du prochain programme.

27 septembre 2018 : Validation du comité syndical du SMAML des actions et de la pluriannualisation du prochain programme et de la mise en enquête publique.

12 Novembre 2018 : Dépôt du dossier préalable de déclaration d'intérêt général au titre de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement et d'autorisation au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du même code auprès des services de l'Etat du Lot-et-Garonne.

19 février 2019 : Courrier de la DDT47 pour demande de compléments du dossier préalable déposé un novembre 2018 pour régularisation du dossier.

Mars 2019 : Dépôt du dossier préalable de déclaration d'intérêt général au titre de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement et d'autorisation au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du même code auprès des services de l'Etat du Lot-et-Garonne intégrant les compléments demandés par la DDT47 dans le courrier du 19 février 2019.

NOTA : les membres du comité de pilotage, présidé par le Monsieur le Président du SMAML Christian DELBREL, sont :

- Elus et agents des communes et communauté d'agglomération du périmètre du bassin versant
- Conseil Départemental du Lot-et-Garonne (CATER)
- Conseil Régional d'Aquitaine
- Agence de l'Eau Adour-Garonne
- Direction Départementale des Territoires du Lot-et-Garonne
- Agence Française pour la Biodiversité du Lot-et-Garonne
- Fédération de Lot-et-Garonne pour la pêche et la protection du milieu aquatique
- Chambre d'Agriculture du Lot-et-Garonne
- Agriculteurs locaux
- AAPPMA locale



cereg

ÉTUDES - MESURES - MAÎTRISE D'ŒUVRE

www.cereg.com